

Nucléaire:
Bush ne croit pas à l'innocence de l'Iran

L'éditorial de Patrick Fluckiger en page 2
Nos informations en page 6

Le rendez-vous des bénévoles d'Europe aujourd'hui à Strasbourg

Pour mieux comprendre, en page 3

Sélestat: un joaillier devient un des Meilleurs ouvriers de France

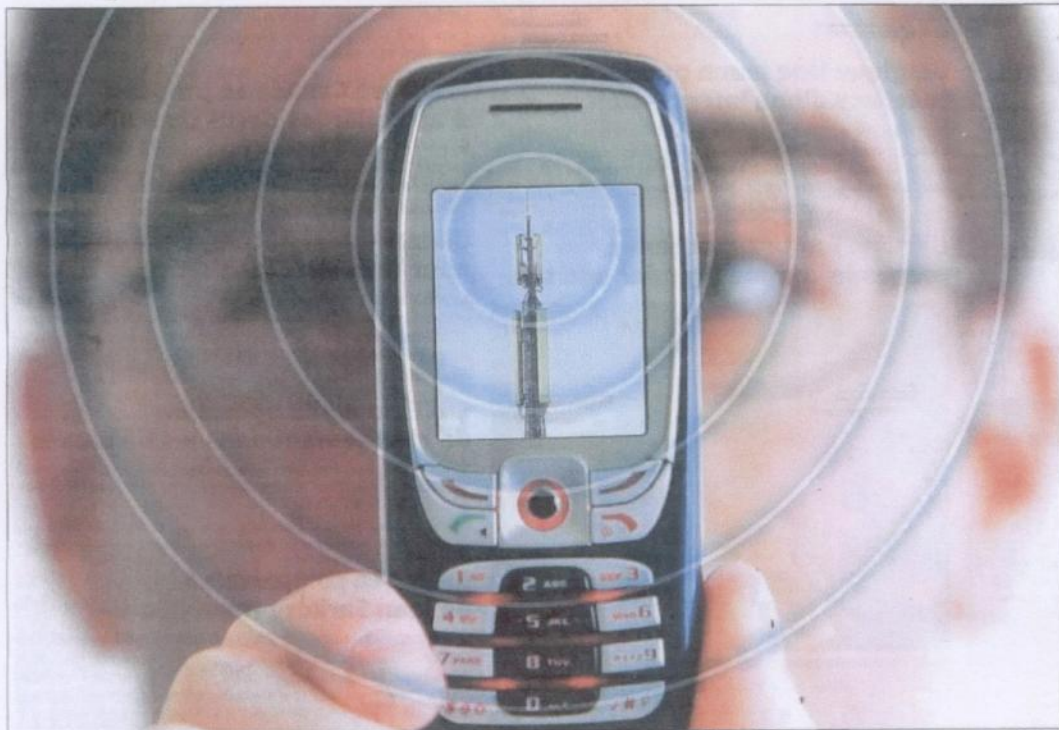
Page 27

POLÉMIQUE AUTOUR DES PLAQUES D'IMMATRICULATION

Le Haut-Rhin tient à son propre blason

Page 43

Téléphonie mobile: des risques pour la santé



Les ondes électromagnétiques des antennes-relais sont-elles nuisibles ? Certaines études vont dans ce sens. Photomontage Jean-Marc Loos-Dom Poirier

Un colloque a réuni hier à Strasbourg des opérateurs de téléphonie mobile et des associations de défense des citoyens et des riverains d'antennes-relais portables pour évoquer l'impact des nouvelles technologies utilisant les micro-ondes sur la santé. Si les opérateurs réfutent tout danger pour la population, des études scienti-

ifiques menées dans plusieurs pays montrent que les inquiétudes des opposants au déploiement sans contrôle sanitaire de ces technologies sont loin d'être irrationnelles. Et plaident pour une prise en compte du principe de précaution. De nouvelles études épidémiologiques sont indispensables, selon ces associations.

Page 48

La Page des enfants Les animaux font leur cinéma



Plusieurs renards ont été nécessaires pour le tournage de ce film. Photo DR

Dans le dernier film de Luc Jacquet, « Le Renard et l'enfant », les héros sont une petite fille et un renard. Plusieurs animaux ont joué le rôle titre avec un professionnalisme étonnant. Aujourd'hui, dans tous les films, les animaux travaillent leur rôle comme de vrais acteurs et sont traités avec le respect qu'on accorde aux stars.

Page 39

France-Algérie Des contrats signés pour près de cinq milliards de dollars

Page 4

Éducation Les élèves français sont-ils des cancre ?

Page 4

Cinéma «Cow-boy»: Benoît Poelvoorde, pathétique loser des salles de rédaction

La critique de Pierre-Louis Cereja en page 11

Tennis Un tandem Wilander-Hagelauer pour entrainer Paul-Henri Mathieu

Page 19

Handball Mondial féminin: France-Croatie 28-26

Page 14

Justice Non-lieu dans l'affaire du meurtre de Suzy Mostberger

Page 46

SOMMAIRE

MATHIEU	
Cahier 1	Page 2
24 heures en bref	Page 3
Pour mieux comprendre	Page 4
France	Page 5
24 heures en images	Pages 6 et 7
France-Monde	Page 8
Eco-bourse	Pages 12 et 13
Lolsirs	Pages 14 à 19
Sports	Pages 20 et 21
Courses-jeux	Pages 22 et 23
Télévision	Page 24
Météo	
APRÈS-MIDI	
Cahier 2	Pages 25 à 41
Pages locales	Pages 42 et 43
Carnets	Pages 44 et 45
Région dossier	Page 46
Région faits divers	Page 47
24 heures Région	

R 28085 -1206- 0.90 €



Une idée pour ce **Week-end...?**

Tous les bons plans dans mon supplément du vendredi avec

ALSACE



UNIFRO

Téléphonie mobile et santé Des risques de plus en plus connus

Les ondes électromagnétiques émises par les téléphones portables et les antennes relais sont-elles oui ou non nocives pour la santé ? Un colloque organisé hier à Strasbourg a fait le point sur cette question.

Selon Bernard Schneider, chargé de mission pour les nouvelles technologies à la Ville, Strasbourg compte 67 antennes de 2^e génération et 134 antennes de 3^e génération, pour la norme UMTS (voir encadré). Des associations et des riverains s'étaient émus du déploiement « en catimini » selon eux, de cette nouvelle norme, sans que les habitants en soient informés.



Les riverains s'inquiètent de plus en plus de la multiplication des antennes relais et de leurs effets sur la santé, comme ici sur le toit d'une résidence pour personnes âgées à Strasbourg.

Un problème émergent

Pour calmer le jeu, Hubert Geiger, adjoint en charge de l'environnement, avait rencontré en juin dernier l'association Robin des Toits et promis d'organiser, avant la fin de l'année, une

table-ronde sur le sujet de la téléphonie mobile. D'où l'organisation du colloque d'hier à Strasbourg, intitulé Téléphonie mobile et santé, auquel ont participé notamment l'Afom (Association française des opérateurs mobiles), la Fondation santé et radiofréquence, les associations Robin des Toits et Priartém (Pour une réglemen-

tation des implantations d'antennes relais de téléphonie mobile) et la Criirem (Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques).

« On est face à un problème émergent », Janine le Calvez, présidente de l'association Priartém, a évoqué hier la difficulté de faire connaître et reconnaître les études indépendantes des opérateurs montrant un effet sur la santé des téléphones portables, « parce que leurs résultats sont soit ignorés, soit contestés ». Avec l'association Robin des Toits, elle a pointé les dernières études qui prouvent un effet des ondes de la téléphonie mobile sur les gènes des cellules animales, végétales ou humaines. « Nous ne voulons

plus voir écrit qu'il n'y a aucun effet sur l'ADN », s'est-elle écriée en regrettant qu'aucune étude épidémiologique n'ait été encore faite en France sur les riverains d'antenne-relais. Alors qu'en Autriche, une étude préliminaire a montré l'apparition de « pathologies du quotidien », tels que « maux de tête, vertiges, fatigues, apparaissant à de très faibles niveaux d'exposition ».

Minimiser les risques

Même son de cloche du côté de Robin des Toits qui parle désormais de « preuves scientifiques » apportées par les dernières études indépendantes, « dont le rapport Bioinitiative du 31 août dernier qui

porte sur plus de 1500 études faites par des scientifiques indépendants ». L'association réclame que les seuils d'émission autorisés soient ramenés à 1V/m toutes émissions confondues.

En face, la fondation Radiofréquence et santé, financée pour moitié par les industriels du secteur, minimise les résultats de ces études. Mais avoue néanmoins une « préoccupation en ce qui concerne l'utilisation à long terme du téléphone portable » sur une augmentation du risque de cancer du cerveau, notamment à partir d'une étude menée au Royaume-Uni qui « ne permet pas d'exclure l'existence d'un effet ».

Textes :
Geneviève Daune-Anglard

Repères

Les normes de la téléphonie mobile :

- GSM (Global system for mobile communication) : norme numérique 2^e génération (2G). Gamme de fréquence 900 MHz.
- DCS : variante de la GSM, gamme de fréquence 1800 MHz.

- UMTS (Universal mobile telecommunication system) : norme de 3^e génération (3G). Gamme de fréquence autour de 1900 MHz et 2200 MHz.
- DECT (Digital enhancement cordless telephone) : norme de téléphone sans fil. Gamme de fréquence de 1800 à 1900 MHz.

L'expérience de Marseille

Evan Ferrio est ingénieur informaticien au service municipal de logistique générale de la Ville de Marseille. « En 2000, explique l'ingénieur, les premières discussions sont apparues sur les antennes relais et ont conduit au démontage de plusieurs antennes installées sur cinq écoles de la ville. Avec les opérateurs, on a mis en place la première charte de partenariat, qui a été signée en 2003. »

Mesures en continu

Marseille s'est appuyée sur trois éléments essentiels à ses yeux pour ne pas braquer la population. Une transparence et une concertation en amont de toutes actions. Une intégration paysagère systématique des antennes, et un contrôle du niveau des champs électromagnétiques, soit par des bureaux de contrôle accrédités par la Co-fra, soit en continu grâce à un

appareil acquis par la Ville et mis en service en mars dernier. « Ces mesures en continu sont faites à la demande et tous les résultats sont mis sur un site internet où ils peuvent être consultés et comparés avec d'autres campagnes de mesure sur le territoire ». Ce système intéresse la Ville de Strasbourg qui envisage de s'en doter.

En 2004, toujours à Marseille, une campagne de mesures à l'échelle de tout un quartier a été menée. « Trois bureaux de contrôle ont été sollicités et suivis par un huissier. Un autre huissier s'était rendu chez l'opérateur pour vérifier qu'on ne bougeait pas le niveau d'émission. »

Apparemment, les niveaux ne dépassaient pas ceux autorisés en France, à savoir 41 V/m pour le GSM, 58 V/m pour le DCS et 61 V/m pour l'UMTS. Pour les associations qui prônent le principe de précaution,



Limiter les niveaux d'émission n'empêche pas d'utiliser les portables. Archives Jean-François Frey

ces seuils « beaucoup trop hauts » ont été fixés par rapport aux effets thermiques et non pas en fonction des effets spécifiques non thermique des ondes électromagnétiques.

Pour le Criirem, il faudrait généraliser une norme de 1V/m, « comme cela a été fait en Italie, qui a réduit les 15 à 20% des points noirs qui dépassaient ce seuil ».

Une maladie reconnue

Sabine Rinckel a témoigné hier de sa condition de personne électrosensible. Cette femme qui, à la suite d'un accident, a subi une chirurgie reconstructrice avec pose d'implants métalliques au niveau de la face, est devenue sensible aux champs électromagnétiques. Comme elle l'a relevé non sans humour hier, « inutile de me dire où sont les antennes dans un quartier, je les repère tout de suite. »

Electrosensibles, des loustics ?

Depuis des années, elle réclame le droit de vivre dans une zone blanche, sans pollution électromagnétique, où elle ne serait pas soumise aux effets des ondes qui la font souffrir et empoisonnent sa vie.

Pour Jean-Pierre Marc-Vergnes, de la Fondation radiofréquence et santé, « il n'y a aucun critère objectif permettant de diagnostiquer l'électrosensibilité ». Selon lui, le pro-

Une pollution croissante

Le Wi-fi et le Wi-max, comme les dernières normes de téléphonie mobile, sont aussi des technologies reposant sur les micro-ondes. Rappelons que les micro-ondes sont des ondes électromagnétiques de longueur courtes et de fréquence supérieures à 1000 MHz (1 GHz). L'apparition prochaine du Wi-Max et la volonté d'installer le Wi-Fi partout inquiètent plusieurs associations. Janine le Calvez, présidente de Priartém (Pour une réglementation des implantations d'antennes relais de téléphonie mobile), évoque le déploiement du Wi-Fi, fin août début septembre, dans les musées et bibliothèques parisiennes. « Trois semaines après, les bibliothécaires ont commencé à se plaindre de fatigues, vertiges et maux de tête. Certains ont demandé à exercer leur droit de retrait. Finalement, la ville a décidé un moratoire du Wi-Fi dans ces lieux publics ».

Il ne s'agit pas pour autant d'un problème franco-français. Récemment, le gouvernement allemand a conseillé aux consommateurs de limiter leur exposition aux rayonnements électromagnétiques et notamment le Wi-Fi. Et une étude américaine de 2005 a montré un effet d'une exposition à des hyperfréquences de 2450 MHz sur l'expression des gènes.

blème de Sabine Rinckel relève plus d'un traitement social que de la science. Et il relève de gens sensés capables d'inventer des pathologies. « Des loustics, il y en a aussi ! ».

« Mais alors, l'interroge le Pr Pierre Le Ruz, comment se fait-il que l'hypersensibilité ait été caractérisée par l'Alfset (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) qui donne la liste des symptômes et qui indique que quelle que ce soit la cause, ce problème est handicapant pour l'individu ? » Il cite le cas d'un juge qui touche une pension de la sécurité sociale pour électrosensibilité et deux autres cas similaires en discussion actuellement.

Et Robin des Toits d'enfoncer le clou : « Il y a les électrosensibles, les cas aigus. Et il y a aussi toutes les autres personnes qui souffrent physiologiquement de ces émissions. Or, quand les émissions baissent, leurs signes disparaissent. »